



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DE DIJON METROPOLE



Création d'une maison de santé pluridisciplinaire : réhabilitation et extension

AXE	Cliquez sur l'axe concerné
OBJECTIF	13. Renforcer le maillage du territoire en services de première nécessité
Action n°	
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE NEUILLY-CRIMOLOIS
Maître d'œuvre	Cabinet d'architecture : B.A.U. Talant
Description de l'action	Le contexte du projet : Lors d'une entrevue avec les différents membres du corps médical de la commune, les médecins exerçant leur activité à Neuilly-Crimolois ont informé la municipalité de leur très prochain départ en retraite et de leur recherche active de successeurs. Le cabinet de médecine générale regroupait trois professionnels depuis de nombreuses années. Aucune autre installation ne s'est concrétisée depuis lors. L'un d'entre deux a cessé son activité depuis fin de l'année 2021. Un nouveau collaborateur a intégré la structure en 2022. Ce nouvel exerçant a pour objectif professionnel d'intégrer une maison de santé et de rester locataire de son cabinet. Au regard de l'analyse des besoins sociaux de la commune fusionnée, la population locale grandit et vieillit naturellement. Force est de constater que les professionnels en activité n'acceptent plus de nouveaux patients et ne parviennent pas à répondre à la demande croissante des habitants. La Commune de Neuilly-Crimolois ne se situe pas dans une zone pouvant être qualifiée de désert médical. Cependant, il est nécessaire de veiller avec vigilance à ne pas le devenir, pour éviter toute rupture du parcours de soins coordonnés de la patientèle au sein de la commune. Pour ce faire, il est inéluctable de favoriser l'implantation de nouveaux praticiens sans délai de

	carence entre les départs et les reprises de fonctions. Pour être attractifs, l'émergence de maison de santé est la solution adéquate pour répondre aux attentes des nouvelles générations de professionnels de santé. En effet, la façon d'exercer a particulièrement évolué depuis plusieurs années. La nouvelle génération de professionnels de santé a modifié les rythmes de travail conventionnels. La crise que traverse le système de santé français impacte l'accès aux urgences du C.H.U. de Dijon, qui se dégrade et se réduit. C'est sur cet argument qu'il paraît pertinent d'envisager l'implantation d'un 4ème médecin généraliste sur la commune et de compléter l'offre de soins avec l'installation d'autres praticiens de la santé. Ce projet qui pourrait être opérationnel en 2027 tient compte d'un diagnostic de territoire qui se constitue d'un état des lieux et d'un recueil des besoins. Ce diagnostic permet de répondre convenablement à la demande et de positionner les professionnels selon la réalité des besoins. Cette solution permettrait de voir à nouveau s'exercer une activité de kinésithérapie et de soins dentaires dont les départs successifs n'ont jamais trouvé reprenneur. L'accueil d'un cabinet de sage-femmes est aussi priorisé dans les objectifs. La Commune s'est portée acquéreur du cabinet médical et en devenue propriétaire bailleur. Les caractéristiques principales du projet : Un cabinet d'études a été mandaté pour étudier les possibilités techniques et urbanistiques pour répondre aux attentes des candidats à la reprise du cabinet de médecine générale existant mais aussi à la capacité de développement de l'activité médicale et paramédicale afin de répondre aux exigences du parcours de soins. Plusieurs scénarios ont été dessinés et la municipalité fait le choix de réaliser ce projet de création de maison de santé afin de pérenniser mais aussi développer de manière exponentielle l'offre de soins en périphérie de l'agglomération dijonnaise. L'objectif étant de garantir une pluralité exhaustive de soins en adaptant le cabinet actuel à la nouvelle génération de médecins généralistes et en y greffant de nouveaux locaux propres à accueillir d'autres professions médicales et paramédicales. La commune a fait appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage et se conformera aux attentes de l'ARS, acteur prépondérant dans l'implantation de maison de santé et garant d'une offre adéquate et qualitative. Le bien immobilier existant, acquis par la commune, nécessite des travaux de réhabilitation qui seront ajoutés au futur projet de la maison médicale. Les locaux sont fonctionnels, adaptés à l'activité, pourvus de possibilités de stationnement aisées et situés à proximité immédiate du commerce pharmaceutique permettant de garantir un parcours de soins optimisé. Le coût des travaux est estimé à la somme de 1 245 000€ HT et l'investissement bénéficiera tant à la population communale qu'intercommunale mais rayonnera également au-delà de ce périmètre pour les secteurs géographiques fragilisés en termes d'accès aux soins. Plusieurs professionnels se sont positionnés sur le projet et se sont engagés à s'installer dans les locaux : ergothérapeute, orthoptiste, psychologue clinicien, infirmière
--	---

	Azalée, trois médecins généralistes, une infirmière libérale, un kinésithérapeute et une ostéopathe. Une extension à court ou moyen terme est étudiée en option pour l'accueil d'un cabinet de chirurgie dentaire. Cette option est encore en cours d'étude et sa concrétisation n'est pas assurée. Réserves et attentes seront prévues au programme pour une réalisation de cette possibilité à plus long terme.																																										
Partenaires	A ce jour, l'APS est en cours de finalisation. Son adoption est prévue après l'échéance électorale, considérant le contexte politique particulier de cette année 2026.																																										
Coût prévisionnel	En investissement (HT) <table><tr><th>Postes de dépenses</th><th>Montant HT</th></tr><tr><td>Acquisition</td><td>225 000</td></tr><tr><td>Etudes</td><td>253 334</td></tr><tr><td>Travaux</td><td>1 245 000</td></tr><tr><td>Frais divers</td><td>99 600</td></tr><tr><td>Total</td><td>1 597 934</td></tr></table> En fonctionnement (par an) <table><tr><th>Postes de dépenses</th><th>Montant TTC</th></tr><tr><td>Salaires</td><td>/</td></tr><tr><td>Dépenses courantes</td><td>/</td></tr><tr><td>Autres</td><td>/</td></tr><tr><td>Total par an</td><td>/</td></tr></table>				Postes de dépenses	Montant HT	Acquisition	225 000	Etudes	253 334	Travaux	1 245 000	Frais divers	99 600	Total	1 597 934	Postes de dépenses	Montant TTC	Salaires	/	Dépenses courantes	/	Autres	/	Total par an	/																	
Postes de dépenses	Montant HT																																										
Acquisition	225 000																																										
Etudes	253 334																																										
Travaux	1 245 000																																										
Frais divers	99 600																																										
Total	1 597 934																																										
Postes de dépenses	Montant TTC																																										
Salaires	/																																										
Dépenses courantes	/																																										
Autres	/																																										
Total par an	/																																										
Plan de financement	En investissement (HT) <table><tr><th>Financement</th><th>Montant</th><th>Dispositif financier mobilisé</th><th>Décision</th></tr><tr><td>Acquisition</td><td>0</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Etudes</td><td>56 000</td><td>FMI – ARS – Fonds de concours DM</td><td>Favorable</td></tr><tr><td>Travaux</td><td>1 273 973</td><td>DETR – FMI – CD</td><td>Dossiers en cours de construction ou d'instruction</td></tr><tr><td>Apports non financiers</td><td>0</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Total</td><td></td><td></td><td></td></tr></table> En fonctionnement (par an) <table><tr><th>Postes de dépenses</th><th>Montant</th><th></th></tr><tr><td>Salaires</td><td>/</td><td></td></tr><tr><td>Dépenses courantes</td><td>/</td><td></td></tr><tr><td>Autres</td><td>/</td><td></td></tr><tr><td>Total par an</td><td>/</td><td></td></tr></table>				Financement	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision	Acquisition	0			Etudes	56 000	FMI – ARS – Fonds de concours DM	Favorable	Travaux	1 273 973	DETR – FMI – CD	Dossiers en cours de construction ou d'instruction	Apports non financiers	0			Total				Postes de dépenses	Montant		Salaires	/		Dépenses courantes	/		Autres	/		Total par an	/	
Financement	Montant	Dispositif financier mobilisé	Décision																																								
Acquisition	0																																										
Etudes	56 000	FMI – ARS – Fonds de concours DM	Favorable																																								
Travaux	1 273 973	DETR – FMI – CD	Dossiers en cours de construction ou d'instruction																																								
Apports non financiers	0																																										
Total																																											
Postes de dépenses	Montant																																										
Salaires	/																																										
Dépenses courantes	/																																										
Autres	/																																										
Total par an	/																																										
Calendrier	• ?Maîtrise d'œuvre ; date de signature de l'acte d'engagement : 04/12/2025 • ?Date prévisionnelle d'établissement de l'APD : 30/04/2026 • ?Date prévisionnelle d'établissement du DCE : 26/06/2026 • ?Date prévisionnelle des appels d'offre pour les marchés de travaux : 25/06/2026																																										

	• ?Date prévisionnelle de signature des actes d'engagement des lots de travaux : 01/09/2026 • ?Date prévisionnelle de démarrage des travaux : 01/10/2026 • ?Date prévisionnelle de réception des travaux : 15/02/2028
Indicateurs d'évaluation proposés	• Taux d'installation et d'occupation des locaux • Taux de fréquentation de l'établissement de santé • Etude de satisfaction des praticiens et de la patientèle